

Compte-rendu du Conseil de l'ESPE de l'Académie de Limoges Réuni le 19 décembre 2018

Liste des membres ayant voix délibérative présents ou représentés

M.	ALLÉE	Vice-Président C.A.
M.	CHEVALIER	M2 – Maths Limoges
Mme	CORET	MC – Poitou-Charentes
Mme	DEBELLUT	PE M2 - Guéret
Mme	DEMESY	Proviseure Adjointe Lycée les Vaseix – Limoges
M.	DOBBELS	PRAG – ESPE de l'académie de Limoges
M.	GALLOIS	PE M1 – Guéret
M.	GRATADOUR	Doyen des IEN du 1 ^{er} degré
Mme	LABORIE	ADJAENES
Mme	LEGROS	MC – ESPE de l'académie de Limoges
M.	LÉOPOLDIE	IEN-DAFPEN de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE – ESPE de l'académie de Limoges
M.	MADELMONT	ATRF
Mme	MAGNE	Association CEMEA
Mme	MARITAUD	Directrice Atelier CANOPE Limoges
Mme	MAUD	Inspecteur d'Académie - IPR
Mme	MAZAUD	PE M1 – Guéret
M.	MOYON	MC – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	NOUHAUD	Directrice École d'application Condorcet – Limoges
Mme	PAULIAT	DU parcours adapté PE - Guéret
Mme	PERROT	PRAG – ESPE de l'académie de Limoges
M.	PÉTREAUULT	Président du Conseil d'École
M.	REBET	Principal Collège de Saint Sulpice Laurière
Mme	ROUGERIE-FROIDUROT	Directrice – École primaire Léon Berland – Limoges
Mme	TORRE	Vice-Présidente du CFVU
M.	WEIL	PR – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PR FST de l'université de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents

Mme	BOUSSELY	Directrice adjointe – ESPE de l'académie de Limoges
M.	BRUNET	DAF
Mme	CAPÉLAN	Responsable administrative ESPE de l'académie de Limoges
M.	DEVIANNE	ESPE de l'académie de Limoges – Responsable site de Tulle
Mme	DUFOSSE	Directrice adjointe – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	DUPUY	Chargée de mission Communication – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	GANDOIS	Directrice du SCD
Mme	FLOREANI	Représentante du SCD
Mme	ISIDORE	Responsable scolarité ESPE de l'académie de Limoges
M.	MIGOZZI	Directeur de l'ESPE de l'académie de Limoges

I. Approbation du compte rendu du 7 novembre 2018

M. PÉTREULT, président du Conseil d'École (CE) demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 5 décembre 2018.

Nombre de votants	27	Pour	27	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II. Constitution du Conseil d'Orientation Spécifique et Pédagogique (COSP)

Au préalable, M. MIGOZZI, directeur de l'ESPE, informe les membres du CE que M. BRUNET, le directeur des affaires financières, présentera le cadre général dans lequel s'inscrit le vote du budget prévisionnel 2019 de l'ESPE.

M. MIGOZZI précise la composition du COSP.

Le COSP est constitué de 50% de membres de droit représentant l'université et à 50% de personnalités extérieures désignées pour moitié par la rectrice, pour moitié par le CE. La liste des huit personnalités extérieures désignées par Madame la rectrice a été transmise à tous les membres du CE. Il s'agit de :

- Mme Marlène MOREAU, représentante de la division de la formation (DIFOR) ;
- Mme Jacqueline ORLAY, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute Vienne ;
- M. Philippe ARZUMANIAN, IA-IPR (Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional) de mathématiques ;
- Mme Nathalie LAURIÉ, IEN-ET-EG (Inspectrice Education Nationale – Enseignement Technique – Enseignement Général) ;
- M. Louis ALBERICI, inspecteur du 1^{er} degré Brive nord ;
- M. Patrice ROUSSEAU, IEN circonscription Limoges 6 ;
- Mme Catherine SAULE, proviseure du Lycée Léonard Limosin Limoges ;
- M. Pascal SIDRAT, professeur des écoles.

M. MIGOZZI ajoute qu'il incomberait au CE, suivant les directives du règlement intérieur, de désigner 25% de personnalités extérieures dont un représentant de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ; un représentant des mouvements d'éducation populaire ; un tuteur 2nd degré ; un EMF (enseignant maître formateur) ; un professeur des écoles ; un professeur des Lycées collèges ; un chef d'établissement ; une personnalité extérieure entretenant des rapports avec le monde de l'éducation.

M. MIGOZZI annonce que Madame la rectrice a adressé des propositions pour 5 des 8 personnalités extérieures.

M. MIGOZZI apporte deux données supplémentaires.

- Au sein du COSP, siégeait jusqu'à lors un représentant du mouvement mutualiste : la MGEN que l'ESPE sollicite pour certains modules du tronc commun (par exemple, la voix ou l'autorité dans la classe)

- Le RI (règlement intérieur) avait composé les 50% des membres représentant l'université comme tel :
 - Le directeur de l'ESPE ;
 - Les deux DA (directrices adjointes) ;
 - Trois doyens de l'université ;
 - Un représentant du SCD ;
 - 4 responsables des mentions MEEF ou leur représentant ;
 - Un responsable d'une équipe de recherche de l'université de Limoges ou son représentant ;
 - Un enseignant chercheur impliqué dans des recherches en éducation ;
 - 3 étudiants.

M. MIGOZZI précise que, règlementairement, nul ne peut siéger simultanément au sein du CE et du COSP. Or, il se trouve que les directeurs adjoints pressentis sont élus au sein du CE ; ils ne pourraient donc pas siéger au sein du COSP.

M. MOYON, représentant des enseignants chercheurs et administrateur provisoire pressenti, précise que c'est lui qui avait demandé que la question du COSP soit mise à l'ordre du jour pour réfléchir à son utilité et parallèlement, il avait remarqué qu'il fallait changer le RI de l'ESPE qui prévoit actuellement deux DA alors que la future équipe envisagée en prévoit trois. D'autres éléments de toilettage devront intervenir, en particulier la féminisation du RI. Ce faisant, M. MOYON précise qu'il a semblé intéressant à l'équipe pressentie, dans un souci de dialogue avec le rectorat, de pouvoir réfléchir à la constitution du COSP en relation directe avec les missions que l'on attribuerait à ce COSP.

M. LÉOPOLDIE demande s'il est opportun de modifier le règlement intérieur avant le changement de loi. Des propositions peuvent être faites dans le cadrage actuel ; il demande si les propositions de Mme la rectrice peuvent être examinées.

M. LÉOPOLDIE propose de se retourner vers le service juridique du rectorat pour voir comment faire coïncider le COSP et le RI de l'ESPE.

M. PÉTREULT propose de composer le COSP aujourd'hui et de faire une révision du RI ultérieurement.

M. MIGOZZI répond qu'il n'a pas de nom à proposer, uniquement des fonctions. Pour ce qui est des noms proposés par la rectrice, il ajoute que cela risque de poser un léger problème dès lors que le CE aimerait conserver un partenaire mutualiste au sein du COSP puisque Mme la rectrice a proposé un nom au titre de la personnalité extérieure entretenant des rapports avec le monde de l'éducation.

M. LÉOPOLDIE répond qu'il a travaillé avec la rectrice au vu de l'ordre du jour et que des noms ont été proposés par le rectorat pour la composition du COSP au titre des 25% des personnes désignées par le CE.

M. LORENZO pense qu'un minimum d'information lui semblerait nécessaire pour la personne devant siéger en tant que la personnalité extérieure en lien avec l'éducation.

M. MOYON dit qu'il serait favorable à ce que les 4 personnalités dépendant directement de la rectrice soient nommées, en revanche, concernant la personnalité extérieure, il serait bon d'avoir des discussions.

M. PÉTREULT propose de désigner les 4 personnalités dépendant directement de la rectrice puis de surseoir pour toutes les autres.

Mme MAGNE indique que Mme SINOU, qui siégeait pour le collectif des associations partenaires de l'école est volontaire pour siéger à nouveau.

Mme LEGROS propose d'attendre d'avoir toutes les propositions pour voter la composition du COSP dans son ensemble.

Mme MAUD regrette que les propositions inscrites à l'ordre du jour soient repoussées et que l'université n'ait pas de nom à proposer.

M. PÉTREULT décide de reporter la composition du COSP et demande à ce que soit fournie avec la prochaine convocation au CE une liste de noms de personnes qui se portent candidates afin de travailler de façon organisée et structurée.

III. Budget 2019

M. MIGOZZI rappelle que le CE a été convoqué le 7 novembre 2018 pour examiner le budget. Madame la rectrice a jugé qu'il était anormal que le budget n'ait été rendu que le jour du CE et que les documents qui lui étaient présentés n'étaient pas suffisamment détaillés. Madame la rectrice a donc demandé à ses représentants de ne pas siéger au CE du 7 novembre et a demandé que lui soit remis un document plus conforme à ses attentes. Le 7 novembre, en accord avec M. PREVOS, ancien président du CE, les membres du conseil ont décidé de ne pas voter le budget en l'absence des représentants du rectorat.

Le budget acheminé avec la convocation au CE de ce jour n'est guère plus détaillé que celui du 7 novembre malgré les demandes réitérées pour avoir un accompagnement technique.

M. LÉOPOLDIE regrette le manque de précisions des documents budgétaires. Il ajoute qu'il est important de comprendre les choix pédagogiques qui ont guidé la répartition budgétaire.

Mme CAPÉLAN précise que, depuis le passage en mode GBCP (Gestion budgétaire et comptable publique), elle n'arrive plus à sortir d'extraction permettant de faire le point sur les exécutions budgétaires. Elle a demandé de l'aide à la DAF (Direction des Affaires Financières) pour connaître les transactions permettant de pouvoir comparer les consommations entre deux années.

M. ALLÉE, vice-président CA, précise que le calendrier demandé par l'ESPE (vote du budget le 7 novembre) est trop serré et qu'il convient de se caler sur la réalité de ce que peut effectuer l'université. La campagne d'emploi a été votée le 26 octobre, pour pouvoir construire un budget 2019, il faut éditer l'atterrissage 2018 et à la mi-octobre la vision de l'atterrissage n'est pas assez précise pour construire le budget 2019. De plus, la subvention pour charge de service public versée par l'état n'est arrivée que le 11 décembre.

M. ALLÉE demande à ce que le calendrier soit revu de façon raisonnée pour toutes les composantes, y compris pour celles ayant un statut particulier comme l'ESPE. Il pense qu'il n'est pas envisageable de voter un budget avant la mi-décembre.

Mme CAPÉLAN regrette que l'on ne lui ait pas donné ces explications qu'elle aurait pu transmettre aux membres du CE.

M. ALLÉE propose de revoir le circuit de l'information que ce soit sur le calendrier du rythme de construction du budget ou que ce soit l'appropriation GBCP.

M. PÉTREAU dit qu'il risque d'être difficile d'attendre la notification ministérielle de mi-décembre pour construire un budget.

M. MIGOZZI prend acte des précisions de M. ALLÉE et souhaite que les futures équipes en tirent profit pour éviter des situations aussi embarrassantes. Il ajoute qu'à aucun moment, en tant que directeur de composante, il n'a été alerté sur le nouveau calendrier budgétaire qui s'imposerait à l'ESPE.

M. LÉOPOLDIE rappelle qu'ils sont dans cette situation difficile depuis le 7 novembre. Il remercie Mme CAPÉLAN et M. MIGOZZI de leur travail mais regrette de ne pas avoir d'informations complémentaires.

M. BRUNET, directeur des affaires financières, souhaite revenir sur les propos. Il dit que certaines composantes ont du mal à assimiler les différentes nouveautés imposées par le décret GBCP de 2012 et mis en œuvre en janvier 2017. Le décret GBCP n'est pas un étalage de coût de variation. L'enjeu du décret GBCP est de définir les moyens que l'on va mettre en œuvre pour obtenir ces objectifs. Le budget de l'établissement (l'université de Limoges) qui intègre le budget de l'ESPE ne sera évoqué et validé en CA (Conseil d'Administration) que fin décembre.

M. BRUNET ajoute qu'il faut comprendre que valider un budget en CE avec une dotation de fonctionnement annuelle actée en dialogue de gestion ne pouvait être arrêté par le CE puisque la dotation de l'état qui n'est arrivée que le 6 décembre aurait pu modifier profondément la capacité de l'établissement à maintenir ses engagements. L'objectif de ce CE est plutôt de définir les orientations stratégiques et budgétaires que se sont fixées la composante pour voir en quoi l'établissement support est en mesure d'apporter les moyens dédiés pour répondre aux objectifs de l'ESPE.

M. BRUNET pense que le CE, à travers l'approbation du budget prévisionnel 2019, doit prendre un peu de grandeur. Il précise que les centres financiers actuels structurant le budget de l'ESPE sont tout à fait à même de répondre aux objectifs. Il y a des nouveautés depuis le 7 novembre. L'université de Limoges a ouvert un appel à projet « investissements pédagogiques ». Une enveloppe de 27 000 € en 2019 et 30 000 € en 2020 a été allouée à l'ESPE.

M. BRUNET présente le budget propre intégré de l'ESPE (BPI).

M. BRUNET précise que l'établissement aurait pu être mis en défaut depuis plusieurs années pour non présentation de budget propre intégré.

Le but d'un BPI est de connaître les couts réels, de la masse salariale, des bâtiments, des formations.

Mme CAPÉРАН dit qu'il est intéressant d'avoir accès aux extractions car les projets ne peuvent se faire qu'en connaissant le delta des charges fixes et le disponible.

M. MIGOZZI revient sur l'article L 721.3 : « Le directeur de l'école prépare un document d'orientation politique et budgétaire. Ce rapport est présenté aux instances délibératives des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires de l'ESPE ». Il ajoute que jusqu'à preuve du contraire, le budget de l'école doit être approuvé par le CE et que celui-ci ne saurait se réduire à une simple présentation des orientations budgétaires et pédagogiques. Il dit qu'il est important de se fixer une règle commune pour savoir ce qui doit être présenté au CE de l'ESPE.

M. BRUNET insiste sur l'importance du dialogue de gestion où la composante vient débattre de ses orientations et doit définir ses besoins en terme de moyen.

Mme CAPÉРАН dit ne pas se rappeler avoir débattu d'orientations budgétaires lors du dialogue de gestion mais uniquement de campagne d'emploi. Il n'a été question que de deux ou trois projets.

M. BRUNET répond qu'en conseil des directeurs et doyens, il a été dit que la dotation des composantes serait égale à la dotation de fonctionnement de 2018 au vu du PREF (Plan de Retour à l'Equilibre Financier). Le dialogue de gestion a été circonscrit dans la limite imposée à tous par le PREF.

M. BRUNET commente le BPI (Budget Propre Intégré)

Budget 2019-ESPE-Budget Propre Intégré

Charges structurelles et transversales		Dotation compensatrices et ressources affectées	
Masse salariale (Estimée sur la moyenne constatée et rattachée à l'ESPE sur 2017 et 2018)	4 256 701	Dotation université de Limoges (participation aux charges structurelles)	6 264 008€
Moyens patrimoniaux (valeur des bâtiments mis à disposition de l'ESPE)	474 463€	Dotation spécifique Etat ESPE	50 944€
Coûts énergétiques et services associés (basés sur le rattachement par site et par m ² affectés à la composante)	230 000€	Dotation collectivité territoriale site de Gueret	30 000€
Pilotage et administration (coûts centraux rattachés analytiquement à l'ESPE)	+1 233 960€		
Vie étudiante	103 069€		

Budget 2019-ESPE-Budget Propre Intégré

Charges marginales		Recettes propres de la composantes	
Fonctionnement courant	220 107€	Dotation de fonctionnement 2019 université de Limoges	225 107€
Investissement	5000€	Droits d'inscription	45 000€
Dépenses de formation continue	16 233€	Subventions spécifiques	15 500€
Dépenses sur projet	3 460€	Autres ressources (collaborations, locations, soutien,...)	5 110€
		Recettes de formation continue	16 233€



Budget 2019-ESPE-Budget Propre Intégré

Total Charges prévisionnelles	Total ressources agrégées
6 538 808€	6 651 902€
Participation potentielle au compte de résultat annuel	
+ 108 909€	



M. BRUNET explique que les 4 256 701 € de la masse salariale sont composés de la moyenne de la masse salariale affectée actuellement à l'ESPE ; ce chiffre sera à affiner avec les échanges qui s'effectuent régulièrement entre enseignants de différentes composantes.

Dans le même état d'esprit, un travail avec les composantes devra être entrepris pour affiner les modes de calculs servant à alimenter ce tableau car seul le calcul de la masse salariale moyenne ainsi que les moyens patrimoniaux ont été validés par le CA du 22 septembre de l'établissement.

M. PÉTREULT demande comment est calculée la ligne « pilotage et administration ». Plus d'1 000 000.00 € représente près de 20% du budget, ce qui semble important.

M. REBET, principal du collège Saint Sulpice Laurière, demande si les chiffres présentés ont été validés par les différentes instances de l'université.

M. BRUNET répond que c'est sous la pression des événements du 7 novembre (le boycott du CE par les représentants du Rectorat) que l'établissement a décidé de s'équiper de cet outil. Dans l'urgence, les forces vives de pilotage de l'établissement ont été rassemblées. Il faudra continuer à travailler pour partager avec les composantes, de manière contractuelle la méthodologie de construction de ces chiffres.

M. BRUNET répond que le chiffre concernant le pilotage de l'administration n'est pas le simple fonctionnement de l'administration centrale et qu'il faut y adjoindre l'ensemble des pôles (pôle formation ; pôle internationale ; la direction des services informatiques etc...)

M. PÉTREULT salue le travail et l'effort de transparence mais ajoute qu'il faudra sans doute affiner la méthodologie.

Mme CAPÉLAN précise que si le budget propre intégré fait partie du budget de projet envoyé par l'ESPE au ministère en septembre 2017 pour l'accréditation de l'ESPE, il serait bien de pouvoir comparer ces deux budgets. Elle rappelle que le budget de projet envoyé au ministère a été un travail conséquent mais que celui-ci a été envoyé avec des chiffres de 2015 concernant les moyens patrimoniaux de l'ESPE, les données actualisées ne lui ayant pas été communiquées. Elle se réjouit que ces chiffres soient à présent disponibles.

M. MOYON dit que le budget présenté par M. BRUNET ne répond pas à la question de Mme la rectrice qui voulait comprendre ce qui était contenu dans la ligne de « 104 107€ » intitulée « autres charges ».

M. BRUNET répond que c'est Mme CAPÉLAN qui pourrait répondre. Il ajoute que malgré les formations effectuées, l'ESPE n'a pas été capable d'extraire la nature des dépenses effectuées.

Mme CAPÉLAN répond que c'est la demande qu'elle a faite depuis octobre, et que la seule réponse apportée a été de se rapprocher de l'agent comptable. Ce dernier n'a pas pu l'aider au motif que l'agence comptable n'avait plus la possibilité d'avoir le détail par composante.

M. BRUNET ajoute que la composante et le rectorat doivent prendre conscience qu'avec le décret GBCP le cadre budgétaire a changé.

M. LÉOPOLDIE voudrait savoir ce qu'il y a concrètement derrière le chiffre « autres charges ».

M. ALLÉE répond qu'il faudra accompagner les équipes pour qu'il y ait une appropriation de l'outil et qu'il soit possible de détailler ce qui constitue le chiffre « autres charges » afin de permettre un pilotage.

M. LÉOPOLDIE ajoute que si l'on veut être dans une démarche de projet, il faut connaître les impacts des actions engagées.

M. ALLÉE répond que la demande d'explication et de compréhension de la composante et des membres du CE est légitime est qu'il faudra se mettre en ordre de marche.

M. BRUNET répond que les équipes des composantes ont depuis le 1er janvier 2017 la possibilité d'extraire les données.

Mme CAPÉLAN répond qu'elle n'y est pas arrivée et c'est ce pourquoi elle avait demandé de l'aide.

M. MOYON a une remarque concernant la ligne « déplacement » qui est importante dans cette composante puisqu'il appartient aux enseignants de se déplacer sur les 3 départements pour effectuer des visites de stage auprès des fonctionnaires stagiaires.

M. MOYON demande si le problème d'extraction des données est dû à la composante et si les autres composantes sont capables de détailler leurs charges.

M. BRUNET répond qu'il y a deux ou trois composantes qui sont en difficulté et dans la même situation mais que l'ESPE a la capacité de faire une extraction au niveau de ses bons de commandes pour analyser ses dépenses.

Mme CAPÉLAN répond qu'elle n'a appris cette possibilité que la veille au soir.

M. PÉTREULT observe que s'il y a deux ou trois composantes qui n'y arrivent pas, il faut les accompagner.

M. BRUNET dit que la DAF (Direction des Affaires Financières) va visiter les composantes en difficulté pour comprendre leurs besoins.

M. BRUNET reprend le commentaire du BPI et conclue que l'ESPE a globalement des ressources pour un montant de 6 570 351 000 € pour des dépenses de 6 679 000 €. L'ESPE participe donc de plus de 100 000 € au budget de l'université.

M. MIGOZZI réagit sur le caractère artificiel du BPI.

M. ALLÉE répond que l'approche est très théorique.

Mme CAPÉLAN présente le budget propre de l'ESPE. Elle fait un point sur les objectifs que s'est fixé l'ESPE pour 2019. 60 000€ sont prévus pour couvrir les frais de déplacement, soit près de 30% des dépenses globales. 30 000€ sont réservés, comme tous les ans pour renouveler et actualiser le parc informatique. Elle rappelle que le projet de restructuration de la scolarité prévu sur deux ans sur les fonds propres de l'ESPE n'a pas pu être mené à bien en 2018 suite à des problèmes d'amiante. Elle a demandé à la DAF s'il était possible qu'un report soit accordé mais à ce jour, elle n'a pas eu de réponse. Elle souligne qu'il est important de prendre en compte la non dépense de 20 000€ qui avait été économisée pour les travaux de la scolarité ainsi que les dépenses de 20 000€ pour l'éclairage de l'amphithéâtre qui n'ont

également pas pu être menées à bien, le seuil des marchés de l'université ayant été atteint. Il faudra donc ne pas oublier ces 40 000€ quand les futures constructions budgétaires s'adosseront à l'exécuté 2018.

M. MOYON demande ce qu'il en est de la demande de report.

M. BRUNET répond qu'il n'y a pas de report envisagé mais il y aura une reprogrammation des travaux de la DPI (Direction du Patrimoine Immobilier).

Mme CAPÉРАН répond que ces travaux étaient prévus sur le budget de l'ESPE.

Mme CAPÉРАН mentionne que cette année un des deux appels à projets proposé par l'ESPE a été retenu pour un montant sur deux ans de 76 773€ (dont 18 915 en autofinancement sur le budget de l'ESPE). La dotation d'équilibre versée à l'ESPE par l'université se monte à 108 553€, le montant total des ressources atteint 225 107€, montant équivalent à la totalité des dépenses prévues.

Mme DUPUY, chargée de mission en communication présente le projet retenu : il s'agit d'équiper l'ESPE de mobilier permettant de travailler différemment en transformant les salles de cours en salles collaboratives.

M. BRUNET dit que l'autre projet n'a pas été retenu parce qu'il ne s'agissait pas d'investissements pédagogiques.

Mme PERROT demande si un autre cadre sera ouvert pour les appels à projet.

M. ALLÉE répond que ces projets peuvent se discuter dans le cadre du dialogue budgétaire. Il existe aussi des appels à projets de la grande région entraînant un co-financement de l'université.

M. PÉTREULT propose de mettre au vote la prévision budgétaire de 2019 en prenant note que pour les années à venir, un budget propre intégré sera présenté et qu'en 2020, le budget sera pleinement renseigné.

NB : deux personnes ont quitté l'assemblée avant le vote

Nombre de votants	25	Pour	20	Contre	0	Abstention	5
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

Le budget est réputé adopté.

IV. Point sur la situation des ESPE

M. MIGOZZI n'a pas d'éléments nouveaux depuis la dernière séance. Le projet de cadrage national a été rendu public.

Mme CORET précise que si ces textes sont connus et publics, ils ne sont toujours pas votés.

V. Questions diverses

Mme FLOREANI, représentante du SCD (Service Commun de la Documentation), annonce qu'une réunion avec les deux directrices adjointes de l'ESPE s'est tenue concernant le problème de la fermeture de la bibliothèque. Il a été décidé, d'un commun accord de fermer le lundi matin et le vendredi après-midi entre janvier et juin. Une nouvelle réunion est prévue en juin car les périodes de stages des étudiants vont changer au mois de septembre. Un personnel de lettres s'est proposé pour venir travailler le mardi et les heures de monitorat ont triplé pour pouvoir ouvrir le plus possible.

Mme GANDOIS, directrice du SCD, ajoute que les restrictions de personnel rendent les conditions de travail difficiles mais que le personnel du SCD fait preuve de beaucoup de polyvalence et de bonne volonté.

Mme MARITAUD, représentante de l'atelier CANOPE souhaite éclairer le CE sur l'ETP (Equivalent Temps Plein) en moins attribué par CANOPE au SCD. Cette organisation avait été mise en place en 2008 quand CANOPE s'appelait CRDP. Le fonctionnement du CRDP n'est pas le fonctionnement de CANOPE et les métiers ont changé. L'atelier CANOPE est constitué de 6 personnes avec des missions étendues et un périmètre départemental ainsi que la nécessité de générer des rentrées financières.

M. PÉTREULT demande quels sont les points que les membres du CE souhaiteraient voir à l'ordre du jour du prochain CE.

M. MOYON voudrait connaître l'impact du projet INSA sur le recrutement des Masters MEEF scientifiques.

M. MIGOZZI ajoute que l'ESPE est intéressée par le devenir des licences SAE qui sont une partie du vivier de l'ESPE.

M. LÉOPOLDIE aimerait un point sur le fonctionnement des conseils de perfectionnement.

Le président remercie l'équipe dirigeante en place.

Les membres du conseil n'ayant plus d'autre question, M. PÉTREULT clôt la séance à 17h54.

Le Président du Conseil de l'ESPE
de l'académie de Limoges



Gilles PÉTREULT

La secrétaire de séance



Isabelle CAPERAN